

qui est arrivé dans le cas de la Palestine, je crois, on ne nous tient pas compte, pour ce fonds, des dépenses de notre propre contingent. Je ne m'en plains pas. Le Canada est un des pays qui essayent de jouer leur rôle au Congo, parfois sans beaucoup de collaboration de la part des autorités congolaises elles-mêmes, et je pense qu'il faut bien faire ressortir que le Canada essaie de jouer son rôle en acquittant tous les frais de sa propre intervention et en versant par surcroît une contribution à l'égard des forces fournies aux Nations Unies par des pays qui font payer la note aux Nations Unies. Est-ce là la situation?

**L'hon. M. Fleming:** Peut-être pas tout à fait. Jusqu'ici, nous n'avons reçu aucun remboursement des Nations Unies pour les dépenses que nous avons subies au titre de l'approvisionnement des forces canadiennes au Congo. Ce n'est pas à dire que nous n'espérons pas récupérer un jour une partie de ces frais, mais il n'y a pas encore d'arrangement bien arrêté, et le présent crédit n'a rien à voir au fonds prévu au crédit 672 que nous avons étudié, et auquel le Canada contribue un million au titre de l'assistance civile.

Le présent crédit représente l'évaluation faite par le Canada des frais militaires pour les six derniers mois de 1960 seulement. Personne ne sait quand les frais occasionnés par l'intervention des Nations Unies au Congo cesseront, ni combien d'assistance il faudra accorder à ce pays, ni pour combien de temps. On ne peut qu'espérer que la raison finira par prendre le dessus et que l'ordre triomphera bientôt sur le chaos qui persiste dans certaines régions de ce pays. Entre-temps, nous acquittons les frais imputables à la contribution du Canada aux forces des Nations Unies dans ce pays.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, on emploie dans le libellé du crédit le mot «spécial». Comme le ministre des Finances, je suis avocat, mais je trouve qu'aujourd'hui, un grand nombre de gens emploient ce mot dans un sens assez large. Ai-je raison de penser que par les mots «cotisation à l'égard du compte spécial des Nations Unies pour le Congo», on veut dire que ce compte n'est pas alimenté par tous les pays qui participent normalement aux initiatives des Nations Unies, et que Canada y contribue dans une proportion différente de celle qui s'applique normalement aux autres cotisations. Je crois comprendre qu'un certain nombre de nations qui participent normalement aux affaires des Nations Unies se tiennent à l'écart de ce compte spécial. Ai-je raison?

**L'hon. M. Fleming:** En effet. Il s'agit bien d'un compte spécial. Il a un objet spécial, et jusqu'ici, l'argent qu'on a pu recueillir l'a été

par des moyens spéciaux. Les cotisations budgétaires habituelles ne s'appliquent pas dans ce domaine. Comme je l'ai mentionné précédemment, les contributions spéciales versées par certains pays, comme les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, ont eu pour effet de réduire de quelque 17 millions et demi de dollars le montant à prélever au moyen de cotisations ordinaires. Autrement dit, la somme globale à prélever au moyen de cotisations a été réduite, grâce à ces contributions spéciales, de 66 millions de dollars à 48 millions et demi.

**L'hon. M. Pearson:** J'ai entendu dire—peut-être le ministre voudrait-il confirmer ou démentir cette affirmation—que nonobstant les cotisations de pays comme le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres qui ont l'habitude de s'acquitter de leurs responsabilités envers les Nations Unies de cette manière, la réponse des autres membres des Nations Unies a été si complètement négative en l'occurrence que les frais de l'intervention des Nations Unies au Congo sont actuellement acquittés à coups de déficits, c'est-à-dire que le secrétaire général a été contraint d'emprunter. Je lisais dans les journaux ce matin qu'il a dû emprunter de M. Hoffman, du Fonds international de développement. Est-il vrai que les Nations Unies ont été incapables de trouver assez d'argent pour couvrir les frais engagés au Congo par suite de résolutions du Conseil de sécurité, appuyées par les pays communistes des Nations Unies qui, non seulement ont refusé de verser une cotisation, mais ont fait de leur mieux pour faire échec aux efforts des Nations Unies au Congo?

**L'hon. M. Fleming:** C'est bien vrai, et le secrétaire général, comme l'a mentionné le chef de l'opposition, a dû se servir de certains soldes créditeurs qui restaient dans certains comptes spéciaux placés sous les auspices des Nations Unies. C'est un état de choses déplorable.

**M. Benidickson:** Voilà donc ce que signifie le mot «spécial»; il n'y a que certains membres des Nations Unies qui sont disposés à l'heure actuelle à faire comme nous et à avancer des fonds à ce titre.

**L'hon. M. Fleming:** Le compte spécial a été créé pour acquitter les frais de l'intervention actuelle au Congo. Lors de sa création, on ne croyait pas qu'il y aurait des défections, et les cotisations spéciales versées par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada ont vraiment pour objet de permettre aux Nations Unies de faire face aux très graves difficultés qui se posent au secrétaire général, qui essaye de joindre les deux bouts, alors que ses cotisations budgétaires n'ont pas été acquittées par certains des pays en cause.